

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la révision n° 3 du PLU, en date du 22 mars 2012.



4. REGLEMENT

4.2.b DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/2.000

SOUS-PREFECTURE DE LA ROCHE-VALENTIN
27 MARS 2012
ARRIVEE

Prescrit le : 15/10/1974	Arrêté le :	Publié le : 18/04/1979	Approuvé le : 18/05/1981
REVISION n° 1			
Prescrit le : 01/03/1991	Arrêté le : 28/06/1993	Mis à l'enquête publique : 19/03/1994	Approuvé le : 14/12/1994
Modification n° 1 : 18/05/1998			
REVISION n° 2			
Prescrit le : 17/11/1997	Arrêté le : 06/07/1999	Mis à l'enquête publique : 03/03/2000	Approuvé le : 06/07/2000
Modification n° 1 : 31/08/2001			
REVISION n° 3			
Prescrit le : 21/01/2006	Arrêté le : 10/01/2011	Mis à l'enquête publique : 06/09/2011	Approuvé le : 22/03/2012

LES ZONES ET LES SECTEURS

--- Limite de zone

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense
- Uab** Zone agglomérée de densité intermédiaire
- Uac** Zone agglomérée de densité intermédiaire et locaux pour service en rdc côté RD 18
- Uad** Zone agglomérée dense et de protection éloignée de captage
- Uae** Zone d'extension
- Uaf** Zone d'extension et de protection éloignée de captage
- Uag** Zone de hameau

ZONES A URBANISER

- AU** Zone d'urbanisation future
- AUa** Zone d'urbanisation future et de protection éloignée de captage
- AUv** Zone à aménager à vocation d'activités

ALEAS DE RISQUES NATURELS

- rg** Risque faible de glissement de terrain

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- 2** Emplacement réservé
- 2** Numéro de l'opération
- 12/16** Plateforme
- 12/16** Trouée par rapport à l'axe de la voie
- Entrée d'agglomération
- Limite d'application des pastilles "plateforme / trouée"
- 15 m
- Secteur de recul des constructions

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° de l'opération	Objet	Statut
1	Aménagement de la RD 18 en espace paysager	Commune
2	Aménagement de l'axe de circulation en bordure de RD 18	Commune
3	Aménagement de la RD 18 dans l'axe de la voie	Commune
4	Aménagement de la VC n° 8	Commune
5	Aménagement de la VC n° 11	Commune
6	Aménagement de l'axe de la voie VC n° 11	Commune
7	Aménagement d'un axe de la voie VC n° 11	Commune
8	Aménagement de l'axe de la voie VC n° 11	Commune
9	Délimitation des emplacements réservés et ouvrages publics	Commune

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- An** Zone agricole à enjeu paysager
- As** Zone agricole à enjeu écologique

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle et forestière
- Na** Zone liée à la gestion des déchets
- Nb** Zone naturelle bâtie d'intérêt patrimonial
- Nc** Zone naturelle bâtie de capacité limitée
- Nd** Zone naturelle de protection éloignée de captage
- Np** Zone naturelle de protection rapprochée de captage
- Nps** Zone naturelle de protection éloignée de captage et d'intérêt scientifique
- Nps** Zone naturelle de protection rapprochée de captage et d'intérêt scientifique
- Ns** Zone naturelle d'intérêt scientifique

AUTRES

- Ec** Espace Boisé Classé
- Élément Remarquable du Paysage (haie)
- Élément Remarquable du Paysage (Arbre remarquable)
- Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole
- Bâtiment remarquable (Article L. 153-5 du Code de l'Urbanisme)
- Ligne électrique à H.T.

